

ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE Nº 42 / 2023 S.T.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAVERNE,

Vu les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article R 411-8 du Code de la Route, Vu l'article R 610-5 du Code Pénal, Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, Vu la demande formulée par le CTM

CONSIDERANT QUE:

La mise en place de support vélo sur le parking du Cosec Dragons et dans les douves du château nécessite la prise de mesures en matière de circulation, de sécurité et de stationnement.

ARRETE:

Article 1er: Pour permettre au CTM de mettre en place des supports à vélo, il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules sur le parking du Cosec des Dragons et de condamner 2 places de stationnement dans les douves du château.

Le présent arrêté est applicable à partir du 13 février 2023 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2: La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par le centre technique municipal.

<u>Article 3</u>: M. le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne, M. le Chef de Service de la Police Municipale et Rurale de Saverne, M. le responsable de la voirie des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes et publié dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à :

- . Mr le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- . Monsieur le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et rurale de Saverne
- . Monsieur le Capitaine, Commandant le Centre de Secours Principal de Saverne
- . Monsieur le responsable de la voirie des services techniques municipaux
- . Monsieur le Médecin Chef du SMUR Hôpital Civil de Saverne
- . Messieurs SUHR et SANTOS services techniques de la Ville de Saverne.
- . Mme IRLINGER, directrice de cabinet du Maire

Saverne le 09 février 2023

Le Maire : Stéphane LEYENBERGER